

Conditions générales de vente

RESIDENCE ARINELLA 20253 MARINE DE FARINOLE

Adresse électronique : contact@residence-arinella.com
Siret : 437 938 079 00013

Numéro RCS : 437 938 079 R.C.S. Bastia
TVA intracommunautaire : FR 77437938079

1 - Les présentes conditions régissent les ventes par la SARL RESIDENCE ARINELLA 20253 MARINE DE FARINOLE. Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site booking.com, airbnb, expedia, réservation.com, abritel, residence-saintflor.com Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre la résidence et ses clients. Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour

2 - Tarifs

Les prix de séjours sont indiqués en euros TVA comprise. La taxe de séjour est à régler sur place. La SARL Résidence Arinella se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais la location sera facturée sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation du contrat.

3 – Charges et ménage

Les charges sont comprises dans les locations. La taxe de séjour est incluse. Le nettoyage des appartements n'est pas inclus, le nettoyage peut être fait par le locataire ou réglé. 50 euros pour les studios, appartements type A et C et mini villa 2 personnes, 80 euros par les appartements type B, mini villas 4 personnes et cabanon et 160 euros pour les villas. La vaisselle et appareils ménagers doivent être nettoyés et rangés, les poubelles vidées, enlever toute la nourriture, le mobilier placé comme à l'arrivée, le linge de lit enlevé même si le nettoyage est réglé. Le linge de lit et le linge de toilette sont inclus à l'arrivée. Tout supplément sera facturé : 15 euros par personne pour les draps et 10 euros par personne pour les serviettes.

4 – Réservation

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte de 30% du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé par le client ont été retournés à la Résidence Arinella dans les délais (soit 10 jours à partir de la date d'expédition). Le client devra verser le solde de la prestation le jour de l'arrivée à la remise des clés. Le contrat est établi est nominatif et est conclu pour un nombre de participants précis, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires, le contrat étant alors réputé rompu du fait du client. Dans ce cas le prix de location reste acquis. Le locataire déclare savoir que la location n'est consentie qu'à titre saisonnier, et il s'engage à quitter les lieux à la date et à l'heure prévue par le contrat.

5 - Modification de réservation et interruption de séjour

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

6 – Arrivée et départ

Le client devra se mettre en contact avec la résidence quelques jours avant son arrivée pour indiquer son heure d'arrivée.

Le client doit se présenter le jour mentionné sur le contrat, aux horaires d'ouverture de l'accueil de la résidence (16 heures - 20 heures). En cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement la résidence (dont les coordonnées téléphoniques figurent sur le contrat). Le départ s'effectue le jour indiqué avant 9h30. Tout retour de clé ou libération de logement après 10h entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire.

7- Annulation

Pour toute annulation du fait du client, les sommes remboursées seront les suivantes. Le montant sera fonction du délai auquel cette annulation interviendra avant la date de début du séjour annulé :

- Annulation moins de 60 jours avant le début du séjour : pas de remboursement, l'acompte reste acquis soit 30% du montant du séjour
- Annulation entre le 30ème et le 8ème jour avant le début du séjour paiement de 80% du montant du séjour
- Annulation moins de 8 jours à l'avance : paiement de 100 % du séjour

Toute annulation doit être formulée par écrit.

8– Caution

Une caution de 500 euros vous sera demandée le jour de votre arrivée à titre de dépôt de garantie. Elle vous sera remboursée le jour de votre départ, après un état des lieux. Il est convenu qu'un inventaire des lieux loués sera effectué au début et à la fin du séjour. Toute perte ou tout dégât donnera lieu à une indemnisation. La facturation d'éventuelles dégradations viendra s'ajouter au prix du séjour ainsi que le nettoyage si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté. Si vous ne pouvez être présent lors de l'état des lieux, la caution vous sera retournée.

9 – Animaux

Nos amis les animaux ne sont pas acceptés.

10 - Règlement intérieur

Le règlement intérieur présent dans le logement doit être respecté.

11 - Vol et pertes d'effets personnels

Le locataire sera tenu de s'assurer contre les dommages, de toutes natures, susceptibles d'engager sa responsabilité. " La résidence Arinella " décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui interviendrait au cours de la location. Ils font obligation au preneur de souscrire toutes polices d'assurance consécutives au présent engagement.

12 - Consignes particulières

Indépendamment du soin qui doit être apporté au logement loué et à son contenu, il est demandé aux locataires :

- D'assurer régulièrement l'entretien des lieux et équipement qui sont mis à leur disposition.
- D'observer les règlements d'usage en copropriété, notamment le calme de 22 h à 9h.
- L'étendage du linge est absolument interdit sur les rambardes des balcons et terrasses.
- Le son des radios, T.V., etc. ne doit pas gêner les voisins.
- Ne modifier en rien ni les lieux ni la disposition des meubles. Ne pas ôter les protèges matelas.
- Merci de fumer à l'extérieur du logement.
- Ne rien jeter dans les toilettes (cotons, serviettes hygiéniques...)
- Ne pas laisser les climatisations allumées lorsque les fenêtres sont ouvertes.
- Avant de sortir, pensez à fermer les fenêtres.
- Ne pas vous assoir en revenant de la plage ou de la piscine sur les canapés, lits, chaises craignant l'eau et l'huile solaire.
- Ne perdez pas les télécommandes (clim, tv, décodeur...) et les clés.

13 - Réparations urgentes

Merci de nous signaler toutes fuites, pannes ou détériorations que vous constateriez dans votre appartement ou dans les parties communes.

Si le logement a besoin de réparations urgentes qui ne puissent pas être différées jusqu'à la fin du contrat de la location, le locataire ne peut pas les refuser, même si ces réparations lui causent des inconvénients et même si le locataire est privé d'une partie du logement pendant une certaine durée.

14 – Piscine

Une piscine collective est à la disposition des locataires. Les horaires doivent être respectés 9h30 – 20h. Les enfants sont sous la responsabilité d'un adulte. Nous déclinons toute responsabilité. Il est interdit de faire venir des personnes extérieures à la résidence à la piscine. La douche est obligatoire.

15 – Laverie

Une laverie est à votre disposition au prix de 6 euros la machine sans la lessive. Ne pas mettre de machine avec peu de linge à l'intérieur. Ne pas mettre de machine entre 21 heures et 8 heures.

16 - Droit applicable

Les documents et informations échangés entre le client et la structure d'hébergement touristique sont libellés en français.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et notamment aux dispositions du Code du tourisme et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Bastia.

Informations et questions au +33612188448 ou contact@residence-arinella.com